



CDOS

VAL-DE-MARNE



Dans ce numéro :

EPCI, ce qu'il faut savoir	2
Le point sur les licences	2
Jeux Olympiques : Paris seulement candidat pour 2024	2
Les obligations d'affichages des diplômes	3
Dédommagement d'intervenants ponctuels	3
Sport et écologie	3
Présidence du CNOSF	4
Nomination d'un mandataire à la fédération française de tennis	4
Le bilan de l'Euro 2016	4
Les bonnes résolutions 2017	5
Santé : le vélo n'a plus la cote	5
Santé : les Français ne marchent pas assez	5
Nouveau rebondissement à Roland Garros !	5
AMA, une législation contestable et contestée	6
Espionnage de l'AMA	6
Tennis: scandale des matchs truqués	6
Montebrun, médaille de bronze aux JO de Pékin	6
La FIFA exploite sa coupe du monde	7
Cyclisme : le Qatar jette l'éponge	7
Lutte contre le dopage, alerte !!!	7
Echos 94	8

Sport et élection, la réalité démocratique

La démocratie et donc l'éthique sont rarement compatibles avec certains enjeux électoraux qui reposent davantage sur les valeurs de personnalités que sur de réels projets, sauf à les annoncer et à ne pas les mettre en œuvre.

C'est hélas une très vieille habitude que d'avoir recours à de grands électeurs au motif que donner une voix à chaque licencié serait impossible, matériellement et politiquement (l'électeur ne connaissant pas le candidat).

Il est maintenant possible de contourner les obstacles qui pouvaient jadis paraître insurmontables : la diffusion des professions de foi et le vote électronique.

Le pêché originel réside sur la composition du corps électoral qui ne permet pas à chaque adhérent d'un club de s'exprimer et nous avons des délégués(es) élus(es) à chaque niveau (départemental, régional et national) qui deviennent, de fait, de grands électeurs.

Madame Marie George BUFFET, ancienne ministre des sports très estimée, avait proposé qu'au niveau fédéral, une licence soit égale à une voix, idée que les fédérations avaient rejetée au motif que ce n'était pas réalisable, en mettant en avant bien des arguments souvent fallacieux. Un ministre aussi compétent soit-il ne peut imposer des statuts à des associations, quoi que....

Le sujet fut rapidement évacué à l'exception d'une fédération qui y était favorable, mais comme on avait dit à l'époque, l'opposition venait des « barons de province ». Actuellement on déplore un manque d'engagement des jeunes, des femmes mais que fait-on pour inverser la tendance... La parité, c'est bien, mais cette initiative n'a de sens que si la composition du corps électoral évolue. Pourquoi se présenter à une élection qui ne correspond pas à un suffrage direct et qui conduit à des petits arrangements détestables ?

Dans notre département, il y a un dirigeant qui a voulu se présenter à la présidence d'une ligue, sa déception et son dépit furent grands en constatant toutes les irrégularités commises et acceptées.... Il se reconnaîtra...

J'ai assisté à plusieurs élections au niveau régional et même une au niveau national avec des listes où l'on barre des noms de personnes qui pourraient apporter des compétences. Même si l'on a le droit de discuter du projet et ne pas obéir à des consignes de vote, l'opération est arbitraire. On a trop tendance à critiquer les « hommes politiques » mais au moins eux se présentent à un suffrage direct.

Le malaise est réel, le mouvement sportif s'honorerait en trouvant des solutions pour que la diversité de la représentation ait un sens et ne soit plus un vain mot.

Je persiste à réclamer des élections qui reposent sur un électorat renouvelé, élargi, responsable, citoyen, etc... Et, je signe.

Aucun candidat à l'élection présidentielle ne se soucie du sport et, à plus forte raison de sa gouvernance. Le mouvement sportif ne pourra donc compter que sur lui-même, il le sait.

Notre société a besoin de solidarité, pas de rivalité, le mouvement associatif peut et doit en donner l'exemple.

EPCI, ce qu'il faut savoir

Tout d'abord les EPCI sont des établissements publics de coopérations intercommunales, l'organe délibérant d'un EPCI est un comité syndical ou un conseil communautaire qui fonctionne d'une manière similaire à un conseil municipal, il se réunit au moins une fois par trimestre.

La loi Notre va amplifier le transfert des compétences des communes vers les EPCI et les associations doivent en tenir compte pour leurs subventions. Le sport n'est pas une compétence obligatoire, elle peut-être optionnelle, il est donc utile de se tourner vers sa commune pour connaître sa position actuelle, laquelle peut évoluer au fil des années.

Le financement des activités sportives demeurent pour l'instant grandement à la charge des communes, s'il y avait un transfert vers un EPCI, l'association devrait alors déposer sa demande de subvention vers cet établissement, elle devra avoir un projet qui présente un intérêt communautaire, autrement il sera rejeté.

Les approches des EPCI sont assez variables dans le domaine des compétences optionnelles, de ce fait les dirigeants associatifs devront identifier la manière dont l'EPCI développe telle ou telle compétence et repérer les dynamiques individuelles et collectives des actions.

Ce processus va se développer mais rien n'est totalement figé ainsi que les évolutions à venir, car elles peuvent impacter ou pas les clubs sportifs.

Pour les EPCI à fiscalité propre dont la population dépasse les 20.000 habitants, il est prévu un conseil développement qui ne sera que consultatif, il regroupera les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels... et associatifs.

Le sport aura donc tout intérêt au sein du périmètre d'un EPCI, de s'intéresser aux politiques publiques et à être force de proposition, mais pas de panique... Le sport est un élément sociétal indispensable !

«La loi Notre va amplifier le transfert des compétences des communes vers les EPCI et les associations doivent en tenir compte pour leurs subventions.»

Le point sur les licences

Rien de bien nouveau dans le traditionnel rapport de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) sur les licenciés au titre de l'exercice 2014.

Le nombre de licenciés est stable bien que le nombre de clubs affiliés régresse (- 1.500) ce qui est expliqué par l'augmentation et l'évolution des communautés d'agglomérations. Cette conclusion devra être confirmée dans le temps et affinée par territoire, par fédération parce que ce n'est pas si neutre qu'il y paraît.

D'autres conclusions et inter-

prétations sont proposées :

- ◆ Nombre total de licenciés : 16 millions,
- ◆ Nombre total de clubs : 165.250
- ◆ Les féminines progressent dans les fédérations multisports,
- ◆ Les fédérations multisports progressent,
- ◆ La répartition par famille :
 - Fédérations unisports olympiques : 8,6 millions
 - Fédérations unisports non olympiques : 2,1 millions
 - Fédérations multisports : 5, 1 million,
- ◆ Le Football reste, de loin, la discipline préférée avec

plus de 2 millions de pratiquants,

- ◆ Les autres disciplines qui attirent le plus d'adeptes :
- ◆ Tennis : 1,1 million,
- ◆ Equitation : 0,7 million,
- ◆ Judo et disciplines associées : 0,6 million,
- ◆ Handball : 0,5 million,
- ◆ Basketball : 0,5 million,
- ◆ Golf : 0,4 million
- ◆ Gymnastique : 0,3 million

Autres informations :

http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/stat_info_16-04-licences-clubs-2014.pdf

«Le nombre de licenciés est stable bien que le nombre de clubs affiliés régresse (- 1.500) ce qui est expliqué par l'augmentation et l'évolution des communautés d'agglomérations.»

Jeux Olympiques : Paris seulement candidat pour 2024

Le Président du CNOSF, Monsieur Denis MASEGLIA l'affirme « Paris est candidate pour 2024, le reste est irrationnel ».

Si Budapest n'a pas commenté, Los Angeles a déclaré la même chose, probablement après la fuite, intentionnelle ou pas, du Président du CIO qui suggère

que les Jeux de 2028 soient attribués « dans la foulée » à une ville non retenue pour 2024.



Les obligations d'affichage des diplômes

C'est une disposition qui existe depuis fort longtemps, tant au siège de l'association que dans le lieu où est pratiquée l'activité, c'est donc juste un petit rappel. Cette réglementation vise surtout à assurer l'information et la sécurité des pratiquants.

Selon l'article R.332-5 du Code du sport, il est prévu que les copies des diplômes et titres des éducateurs doivent être affichés dans un lieu visible, dès lors que cet encadrement est rémunéré de façon habituelle, saisonnière ou même occasionnelle.

De même, l'affichage est aussi obligatoire pour les copies des récépissés et/ou cartes professionnelles des dits encadrants contre rémunération. Également sont concernés les stagiaires et leurs attestations qui suivent une formation préparatoire à un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou à un certificat inscrit sur la liste arrêtée par le ministère chargé des sports.

Un autre point sur l'affichage que l'on peut rappeler, concerne : une copie de l'attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile, les garanties

particulières d'hygiène, de sécurité et de techniques propres à la discipline, s'ils en existent.

Pour en terminer un tableau spéculant :

- ◆ L'organisation des secours.
- ◆ Les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes pouvant intervenir en cas d'urgence.

Les propriétaires des installations sportives connaissent normalement ces dernières obligations qui ne sont pas à négliger en cas d'accident.

« Selon l'article R.332-5 du Code du sport, il est prévu que les copies des diplômes et titres des éducateurs doivent être affichés dans un lieu visible... »

Dédommagement d'intervenants ponctuels

C'est une possibilité qui est exempte de cotisations sociales même pour des bénévoles à l'occasion d'une manifestation sportive donnant lieu à compétition.

Cela peut être des sportifs et des personnes qui participent à l'organisation (billetterie, ac-

compagnateurs, collaborateurs occasionnels...)

La rémunération ne doit pas dépasser 70% du plafond journalier de la Sécurité Sociale en vigueur (soit 124 euros au 1^{er} janvier 2016). Il existe aussi une autre limite : 5 manifestations par mois, par personne et

par structure employant moins de 10 salariés permanents.

Il convient d'établir un document faisant état et lieu de feuille de paie. Les sommes doivent figurer dans la comptabilité des salaires, il est possible de créer un sous-compte pour une bonne visibilité.

« La rémunération ne doit pas dépasser 70% du plafond journalier de la Sécurité Sociale en vigueur »

Sport et écologie

De grandes manifestations françaises à l'initiative du Secrétaire d'Etat aux Sports, Monsieur Thierry BRAILLARD, devraient respecter une charte mise au point par WWF (World Wide Fund).

Cette Charte comprend des éléments très contraignants dont certains sont difficiles à mettre en œuvre et encore plus difficiles à vérifier (mais l'intention est louable) :

- ◆ 80 % des spectateurs devront aller à ces manifestations en transports propres

(en commun, électriques),

- ◆ 50 % des repas servis devront être composés de produits bios, locaux et de saison,
- ◆ La nature doit être respectée. Ainsi si Paris obtient l'organisation des Jeux Olympiques 2024, des épreuves de natation devront avoir lieu dans la Seine,
- ◆ Il faut utiliser 25 % d'énergies renouvelables,
- ◆ Les désherbants chimiques sont proscrits pour les pelouses,

- ◆ Les déchets devront être recyclés,
- ◆ Etc...

Le Tournoi de Roland GARROS, l'actuel Mondial de Handball, le Tour de France, les JO de 2024 s'ils ont lieu à Paris, des marathons dont celui de Paris, etc... seraient concernés.



Présidence du CNOSF



Denis Masegla

Le président en exercice a annoncé son intention de solliciter un troisième et dernier mandat ce qui, compte tenu de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024, n'est pas surprenant.

Deux autres candidatures sont annoncées, celle de Madame

Isabelle LAMOUR, Présidente de la Fédération d'Esgrime et celle de David DOUILLET, ancien Ministre des Sports et actuel député LR des Yvelines et Conseiller Régional de l'Île de France.

David DOUILLET (sarkosiste, il a confirmé s'inscrire à tout ce qui se présentait) serait égale-

ment candidat à plusieurs postes « dans le privé » et prétendant à la présidence de l'organisme public « SOLIDEO » chargé de réceptionner les équipements dont le village olympique si Paris était désignée pour organiser les Jeux Olympiques 2024.

Nomination d'un mandataire à la fédération française de Tennis

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a désigné un « mandataire » jusqu'aux prochaines élections (février 2017) pour représenter les dirigeants actuels, ceux-ci ne pouvant à la fois, défendre les intérêts de leur fédération et leurs propres intérêts... Cette désignation pourrait dépasser la date de l'élection !

Cette situation exceptionnelle n'est pas une mise sous tutelle bien que certains aient annoncé « une mise sous tutelle judiciaire ».

Le Ministère considère que ce qui « s'est passé et ce qui se

passé est inacceptable, la FFT est en pleine déshérence ». Dont acte.

L'actuel président, Jean GACHASSIN ne se représente pas et, il est soupçonné de trafic de billets (Roland GARROS) et de diverses négligences. Les billets étaient cédés à prix « coutant » à des intermédiaires qui les revendaient 2, 3, 4 ou 5 fois plus cher... Combien de billets ? Pour une pratique qui aurait commencé au début des années 1990... Parmi les candidats à la présidence, certains seraient impliqués...

L'enquête du Parquet Finan-

cier, pour malversations et trafic d'influence, et qui ne semble pas terminée, les révélations du Canard Enchaîné, de Médiapart, de la presse en général contribuent à une confusion générale sur laquelle les actuels dirigeants restent obstinément muets, confirmant la rumeur d'un « pacte du silence ».

Enfin, il est reproché à Jean GACHASSIN d'avoir accepté des invitations pour assister aux matchs du Tournoi des VI Nations.... Au titre d'ancien international de rugby ?

Le bilan de l'Euro 2016

Comme toujours, au milieu de tous les chiffres et de toutes les données, il est extrêmement compliqué de se faire une idée très objective sur les retombées économiques de cette compétition.

L'organisation aurait coûté officiellement moins de 200 millions à la France et rapportée 1,22 milliards au pays, résultat dont se félicite le ministre, Patrick Kanner, le chiffre correspond à l'étude du Centre du droit et d'économie du sport (CDES), ce serait donc encourageant pour la candidature de Paris 2024.

Oui mais, car il y a un mais comme souvent au vu des déclarations du CDES « Si l'impact économique peut paraître conséquent en valeur économique absolue, il est relativement faible comparativement au produit intérieur brut annuel de la France ». L'impact étant de moins de 0,1% d'un PIB d'environ 2.200 milliards d'euros. Le CDES d'ajouter : « Ce n'est pas sur cette base que l'on peut conclure à la légitimité des dépenses (publiques notamment) consenties pour l'accueil » tranche le CDES. « Pour arriver à une telle conclusion (ou non), il aurait

fallu prendre en considération l'intégralité du cycle de vie de l'événement et en particulier mesurer l'héritage (sportif, social, territorial) laissé à la France et aux villes hôtes. »

L'héritage de toutes compétitions internationales est une prescription qui est une recommandation du CDES ; d'ores et déjà, on peut remarquer que cette recommandation n'a pas été observée pour le championnat du monde de handball...

« Cette situation exceptionnelle n'est pas une mise sous tutelle bien que certains aient annoncé « une mise sous tutelle judiciaire » »



Les bonnes résolutions 2017

Selon une enquête réalisée par IPSOS pour la Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (FFEPGV), le sport figure en bonne position à savoir :

1°/ 40% « se préserver de vrais moments de détente »,

2°/ 33% « passer plus de temps avec ses amis »,

3/ 30% « envie de faire du sport ».

Ce résultat est très différent d'une région à l'autre :

1°/ 38% La Champagne-Ardennes-Loire

2°/ 35% la Bretagne

3°/ 33% La Normandie

En queue de peloton trois régions dont l'Île-de-France, ce n'est hélas pas nouveau.

On doit aussi tenir compte de l'âge et du sexe. Si les hommes sont largement majoritaires avec des nuances selon les âges, ce n'est pas le cas chez les femmes pour lesquelles le sport n'est pas une résolution essentielle, soit pour l'exemple : 60% pour les hommes entre 15 et 24 ans, contre 38% chez les femmes...



Santé : le vélo n'a plus la cote

Toujours présenté comme un élément déterminant de l'activité physique le vélo ne séduit pas les Français... pour aller travailler.

C'est ce que révèle une récente étude de l'INSEE car moins de 2% des salariés utilisent un vélo pour rejoindre leur poste

de travail malgré des efforts importants et répétés.

Le moyen de transport le plus utilisé reste la voiture avec plus de 70 %. Viennent ensuite les transports en commun (15 %), les deux-roues motorisés (8 %) et la marche (6 %).

Mais, lorsque le vélo est utilisé, sa pratique n'a rien à voir avec le sport (ou une activité physique) puisque la distance moyenne est de 3 kilomètres ! C'est en milieu urbain qu'il est le plus utilisé, sauf dans une ville qui revendique l'objectif de Capitale du Vélo : Paris !



Santé : Les Français ne marchent pas assez

Attitude Prévention, une association du secteur professionnel des assurances, publie le résultat d'un sondage complété d'une enquête qui confirme que nous marchons, en 2016, très légèrement plus qu'en 2015.

Il serait bon (pour la santé, la nôtre et celle de la planète) que

nous marchions 10.000 pas chaque jour soit entre 3 et 4 km or, nous n'atteignons pas les 8.000 pas !

Bien évidemment, la voiture conserve nos faveurs mais nous en prenons conscience et, aux transports en commun, beaucoup préfèrent la marche.

Si l'on rapproche cette information de celle relative à l'usage du vélo pour des déplacements, nous en concluons qu'il reste une marge de progression intéressante à mettre à profit lors du trajet domicile-stade (ou salle de sport) pour pratiquer notre discipline favorite.



Nouveau rebondissement à Roland Garros !

Ce feuilleton n'en finit plus ! Et le dernier rebondissement va faire jurisprudence car, après x décisions, la rapporteuse publique « a recommandé l'annulation des permis de construire » pourtant validé par le Tribunal Administratif, à plusieurs reprises et, entériné par le Conseil d'Etat.

Le rapporteur public (anciennement maître des requêtes) émet un avis personnel

auprès du Tribunal des Conflits.

Cet avis (qui n'est pas une décision) ajoute à la confusion plus qu'il ne clarifie la situation.

Les travaux sont suspendus bien que ce ne soit pas une obligation et les associations crient victoire. Si l'avis est suivi, il faudra restituer le site dans son état initial.

Quelle que soit la décision du tribunal administratif, en admettant qu'il suive l'avis de la rapporteuse, la FFT va faire appel et, dans le cas contraire, ce seront les associations qui feront appel... la procédure d'appel pouvant durer x mois voire x années.

Des associations qui viennent d'annoncer qu'une alternative à l'extension était possible...

« Les travaux sont suspendus bien que ce ne soit pas une obligation et les associations crient victoire. »

«L'AMA a fait appel de la décision le 8 novembre, le débat est loin d'être terminé mais la position reste ferme sur la pratique en compétition.»

AMA, une législation contestable et contestée

Il s'agit des « Arts Martiaux Mixtes ou Mixed Martial Arts. Un rapport parlementaire avait été commandé par le Premier Ministre de l'époque, Manuel Valls. Devançant l'appel, le secrétaire d'Etat, Thierry Brailard a fait interdire les principales caractéristiques de ce sport violent.

Un arrêté est paru le 23 octobre au Journal Officiel redéfinissant les « règles techniques et de sécurité applicables aux manifestations publiques de sports de combat » sans le nommer ce texte vise claire-

ment le AMA car il interdit les « coups de poings, coups de pieds, coups de coude et coups de genoux visant un combattant au sol. »

Les combats se déroulent dans une cage octogonale et non sur un ring, de plus ce sport n'est pas affilié à une fédération.

L'AMA a fait appel de la décision le 8 novembre, le débat est loin d'être terminé mais la position reste ferme sur la pratique en compétition. La ligue professionnelle nord américaine est à l'origine des shows qui

sont très populaires aux USA et génèrent beaucoup de recettes.

Le rapport propose la formation des encadrants afin de mieux contrôler la pratique tout particulièrement sur le plan médical. Selon l'AMA tous les pays européens ont reconnu cette pratique à l'exception de la Norvège et de la France, à chacun de se faire une idée mais la violence des combats mérite que l'on puisse légiférer et protéger l'intégrité physique des sportifs concernés.

Espionnage de l'Agence Mondiale Antidopage

Nous en avons beaucoup parlé... Les révélations, avant les derniers Jeux Olympiques d'été, ont embarrassé les instances et perturbé la participation de certains athlètes. C'étaient les objectifs !

L'on savait que ces fuites, signées des Fancy Bears, ve-

naient de l'Est et exprimaient de probables représailles... Toujours prompt à s'indigner, les américains, oubliant qu'ils avaient très largement surveillé les dirigeants européens pensaient qu'il s'agissait de jeunes et brillants hackers ou pirates soucieux de semer la zizanie.

De récentes révélations orientent vers les services secrets russes... sans que cela ne suscite une réaction du monde sportif. Dans cette affaire et, quelle que soit la réalité, c'est le sport dans son ensemble qui est pris en otage.

Tennis : Scandale des matchs truqués

L'Unité pour l'Intégrité du Tennis publie son rapport 2016, un rapport accablant ! Plusieurs scandales laissent présager une année noire pour l'éthique après de multiples constatations de sommes anormalement importantes pariées sur certains matchs.

292 alertes dont trois lors d'un

tournoi du Grand Chelem, ont abouti à la condamnation de 5 joueurs et de 4 arbitres.

Les joueurs incriminés ne sont pas au premier plan, le « meilleur classé » étant 164^{ème} mondial et, les arbitres utilisent d'autres astuces notamment en retardant la publication du résultat sensée bloquer

les paris.

Déjà des anomalies ont été détectées sur 2017 !

Une question reste cependant sans réponse : le mal serait-il encore plus profond ? En effet, de nombreuses enquêtes n'ont pas abouti alors que tous les éléments semblaient réunis...

Montebrun, médaille de bronze aux JO de Pékin

Vous vous souvenez sans doute de cette sympathique lanceuse de marteau, Manuela MONTEBRUN, qui avait échoué à la 5^{ème} place aux Jeux Olympiques de Pékin.

A la suite du retrait de médailles bien tardif pour cause de

contrôle antidopage positif de deux de ses concurrentes, le CIO vient de lui attribuer la Médaille de Bronze dans l'anonymat le plus complet.

Il nous paraissait important de vous signaler cette information et nous vous rappelons qu'aux

Jeux Olympiques de 2000, son meilleur lancer n'avait pas été mesuré « par oubli » (!) et qu'aux championnats du monde elle a aussi récupéré deux médailles, à posteriori, sans jamais avoir eu la joie de monter sur un podium !

AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE
franc jeu

«292 alertes dont trois lors d'un tournoi du Grand Chelem, ont abouti à la condamnation de 5 joueurs et de 4 arbitres.»



Manuela Montebrun

La FIFA exploite sa coupe du monde

Le Conseil de la FIFA vient d'adopter le passage de la Coupe du Monde de Football à 48 nations participantes à partir de 2026.

Au départ fortement critiquée, l'idée de Gianni INFANTINO avait des arguments sonnants et trébuchants auxquels personne n'a résisté pas même les plus ardents défenseurs de

l'aspect sportif.

Créée en 1928 par Jules RIMET avec 13 participants pour sa première édition en 1930, la Coupe du Monde a été élargie à 16 en 1934, à 24 en 1982, à 32 en 1998 et, enfin à 48 pour 2026.

Si toutes les modalités ne sont pas encore connues, la durée

ne devrait pas varier (calendrier oblige) et les éliminations directes interviendraient plus tôt. Il subsiste un point de discorde, la répartition des 16 places supplémentaires aux différentes confédérations.

Il reste maintenant une question sans réponse : combien de pays organiseront les prochains mondiaux ?

«Le Conseil de la FIFA vient d'adopter le passage de la Coupe du Monde de Football à 48 nations participantes à partir de 2026.»

Cyclisme : le Qatar jette l'éponge

Parce qu'il y a un manque de spectateurs et parce que l'argent fait défaut (!), le Qatar renonce à organiser le Tour du Qatar selon l'UCI qui publie l'information le plus benoitement du monde.

Cette épreuve qui vient juste d'accéder au prestigieux World Tour devait se dérouler du 6 au 10 février prochain tandis que le Critérium International de la Route (25 et 26 mars en Corse) a perdu le statut World Tour et a disparu du calendrier en

exaspérant les équipes françaises (cette course permettait aux jeunes coureurs de s'aguerrir...).

Créé en 2002, le Tour du Qatar est le précurseur des courses dans la région. En 2016, ce petit Etat accueillait les Championnats du Monde sur route, des épreuves sous une très forte chaleur, sans spectateur et avec une organisation fortement critiquée (une concurrente féminine a même été renversée par une voiture... de poli-

ce). Il y a fort à penser que les critiques qui ont agacé, ont influé davantage que les moyens financiers.

Le Critérium de la Route a été créé en 1932 et le palmarès des dernières éditions Jens VOIGT (5 fois), Cadel EVANS, Chris FROOME, Jean-Christophe PERAUD (2 fois) et Thibaut PINOT reste éloquent.

Là, est résumée l'actuelle politique de l'UCI.



Lutte contre le dopage, alerte !!!

La guerre des chiffres ne peut cacher la réalité quel que soit les arguments des uns et des autres (AFLD et ministère) il y aura moins de contrôles anti-dopages en 2017 selon le département des analyses installé à Chatenay Malabry.

Les prélèvements seront en baisse de 20% par rapport à l'année 2015 (11.636) pour l'année 2017. Selon le prési-

dent, Bruno Gennevois la capacité de l'agence à assurer sa mission de service public est menacée.

Le déficit structurel annuel de l'agence de 650.000 euros, cœur du différend avec le budget annoncé, certes en progression de 8% entre 2015 et 2017 mais qui ne permet pas de résorber le déficit pour lequel l'agence attendait 700.000

euros en plus pour équilibrer son budget. Ce qui amène le président, Damien Ressirot a contesté les chiffres et qui évoque aux mieux 300.000 euros en plus.

Cette situation, au-delà des chiffres crée un malaise préjudiciable à l'image de la France en matière de lutte contre le dopage.



Rugby, record battu !!

Il s'agit du fameux « haka » qui avait fait l'objet d'un record du monde établi il y a deux ans par les supporters de l'Union Bordeaux-Bègles à Brive en septembre 2014, très exacte-

ment sur la pelouse du stade Amédée Domenech à Brive.

Les records sont faits pour être battu et ce sont les quelques 7.000 élèves néo-zélandais qui

ont pulvérisé celui de la France (4.028 participants) ce qui était déjà un bel exploit.

Qui relèvera ce défi même si la barre a été fixée bien haut ? !



Les Echos 94

La Nuit du Sport Val de Marnaise

Pour sa dixième édition, c'est la ville d'Alfortville qui a bien voulu nous accueillir gratuitement, le 23 janvier au Centre Culturel, très bien équipé techniquement et d'une capacité de plus de 400 personnes.

Un public nombreux était une fois encore au rendez-vous pour se joindre aux personnalités présentes :

- ◆ Monsieur Luc CARVOUNAS, Sénateur et Maire d'Alfortville et M. Roger TISSEYRE, adjoint au maire chargé des sports
- ◆ Monsieur Christian FAVIER, Sénateur et Président du Conseil départemental
- ◆ Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne
- ◆ Monsieur Daniel Guérin, Vice-président du Conseil départemental en charge du sport

Sans oublier Mickaël BUCHEZ (DDCS), Antoine BLANC chef du service des sports du Conseil départemental et son adjointe Marie-France HUDRY.

De nombreux (élus(es) étaient aussi présents à cette soirée qui se voulait être placée sous le signe de l'Olympisme et donc de la mise à l'honneur des sélectionnés et médaillés des JO de Rio où nos athlètes ont particulièrement brillé comme chacun sait.

La marraine de la soirée était Maryse EWANGE EPEE qui fit une remarquable intervention prouvant une reconversion réussie.

Les discours dans l'ordre protocolaire ont tous mis l'accent sur les valeurs de l'olympisme qui sont universelles et celles de notre République et tout particulièrement la fraternité qui est l'élément essentiel pour unir les Français.

Le président Christian FAVIER a tenu à féliciter le président, Christian LOPES pour son engagement au service du sport en lui remettant la médaille du Conseil Départemental.

Les remises de récompenses ont été entrecoupées par des interventions sportives et artistiques qui furent très appréciées :

- ◆ Street Workout par BODY ART Athlètes de Rue
- ◆ Solo d'escrime artistique par Fabrice LINQUE de la troupe "Garde des Lys"
- ◆ Le duo « The Elem'ANTS de la compagnie MASSALA
- ◆ Sumo par l'association PARIS-SUMO
- ◆ Escrime artistique par la troupe « La Garde des Lys »

Pour finir cette soirée qui se voulait très conviviale, le président poussa la chansonnette en duo avec sa fille Jessica, laquelle avait travaillé pendant quatre ans au CDOS, sur

l'air « Nous nous reverrons un jour ou l'autre » de Charles Aznavour. Ce fut un petit moment d'émotion pour les uns et les autres.

Nous remercions vivement le personnel du CDOS et les bénévoles du comité directeur, ainsi que nos partenaires, la ville d'Alfortville, le Conseil départemental, la DDCS et le Crédit Mutuel.



Le CDOS était présent...

Le 3 janvier, vœux du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département à Créteil—C.Lopès

Le 4 janvier, réception des vœux de la municipalité de Choisy le Roi—C.Lopès

Le 6 janvier, Conseil d'administration du parc Interdépartemental des sports de Choisy—W.Leguy

Le 7 janvier, vœux de la VGA

à Saint Maur - J.Célérier
Le 7 janvier, cérémonie des vœux de la municipalité de Vitry/Seine—C.Lopès

Le 8 janvier, réception des vœux de la municipalité de Vincennes—C.Lopès

Le 9 janvier, cérémonie des vœux de la municipalité de Villeneuve St Georges—C.Lopès

Le 10 janvier, cérémonie des vœux de Monsieur le Préfet à Créteil—C.Lopès

Le 12 janvier, réception des vœux de la municipalité de Chevilly Larue—C.Lopès

Le 14 janvier, réception des vœux de la municipalité de Villeneuve le Roi—C.Lopès

Le 18 janvier, cérémonie des vœux du Conseil de Développement du Val de Marne—C.Lopès

Le 20 janvier, réunion avec Mme Rabardel, Vice présidente du Conseil départemental, à Créteil—C.Lopès

Le 21 janvier, cérémonie des vœux de la municipalité de Sucy en Brie—A.Louvard

Le 24 janvier, projection du film « La couleur de la victoire », au cinéma la Tournelle à l'Hay les Roses—C.Lopès

Le 26 janvier, Conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du parc du Tremblay—T.Billard

Le 30 janvier, rencontre des comités départementaux à Créteil



CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax : 01.48.99.30.21
Courriel : cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..